



Vers des villes respirables et durables



L'intervention de l'urbaniste dans le débat sur l'aménagement de la ville doit être entendue mais surtout reconnue. A fortiori dans ce contexte d'urgence généré par le dérèglement climatique. À la suite de l'université d'été du Conseil Français des Urbanistes, qui a eu lieu du 31 août au 1^{er} septembre dernier à Angers sur le thème de *L'urbanisme sur le divan*, Pascale Poupinot, présidente du CFDU, redéfinit les axes prioritaires de la profession. Entretien.

Une reconquête de l'espace public avec les aménagements paysagers du quartier de Saragosse à Pau sur un site de 115 hectares composé en majorité de logements et de nombreux équipements. Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération de Pau – BASE mandataire + SCE bet VRD + Bruit du Frigo

TEXTE **KARINE QUÉDREUX**

Avec une thématique forte orchestrée autour de L'urbanisme sur le divan, quels étaient vos objectifs ?

— Nous avons dégagé deux objectifs tout à fait cohérents et complémentaires. Le premier, en regard du changement climatique et des analyses post-Covid, est de passer d'une ville faite pour la voiture à une ville apaisée. Changement de direction fondamental ou véritable révolution culturelle urbaine, il s'agit de faire évoluer les politiques d'aménagement des villes pour accompagner leur transformation vers la neutralité carbone. Le second appréhende le questionnement actuel des urbanistes face à l'urgence climatique dans un contexte de hausse continue du foncier, de la construction, de l'énergie et de pression exercée par les récentes lois telles que la loi Climat & Résilience.

Difficile de vivre en ville avec l'évolution du climat, pensez-vous que la profession a manqué d'anticipation en matière d'urbanisme ?

— L'idée d'une université d'été, c'est de prendre deux jours pour discuter, échanger et effectivement, revenir sur l'héritage pour effectuer un travail d'adaptation et de réparation. Pas sûr que nous aurions fait mieux que nos anciens car chaque époque a été dictée par une approche résolument contextuelle. Un peu d'introspection nourrit l'histoire et la connaissance mais l'essence même de notre métier, c'est d'œuvrer à un futur désirable. La planification écologique qui s'orchestre à toutes les échelles doit conduire à une valorisation qualitative et méthodique de tous les espaces disponibles et ce, sur un temps long.

Quel est le bilan et quelle trajectoire pour y remédier ?

— Notre premier séminaire sur le développement durable date de 2000, le débat n'est donc pas nouveau et si nous avons apporté notre pierre à l'édifice, nous n'avons pas été pleinement enten-

du. Cela fait cinquante ans que l'on fait des villes pour la voiture avec les nuisances de bruit et de pollution qu'elle génère et force est de constater que ce système urbain a fait reculer la nature en ville. Désormais, on court après la végétation, la biodiversité... afin de recouvrer une qualité de vie acceptable. Aujourd'hui, il est clair que le changement climatique est directement lié aux activités anthropiques d'où un appel à la modération voire à la frugalité pour sauvegarder l'espèce humaine. Si à une époque, on a pensé qu'il fallait raser les villes et reconstruire de l'urbanisme sur dalle, ce n'est plus d'actualité. Il ne faut plus démolir sauf à y voir une amélioration de l'existant mais il s'agit désormais de recycler les bâtiments et de les penser dans une optique de réversibilité. Une gymnastique qui ne semble pas encore totalement acquise à considérer les nombreuses démolitions (Cité-Jardin de la Butte rouge, immeuble de l'Insee au sud de Paris, Alma-Gare à Roubaix...). Les pressions immobilières subsistent au détriment de la réhabilitation. Il faut parallèlement prendre en compte la production d'énergie locale et renouvelable, la performance thermique des bâtiments existants, la production de CO₂ venant à la fois du bâti existant et de la mobilité. Il est donc de notre devoir de faire valoir notre rôle de conseil auprès des élus.

Beaucoup d'acteurs et d'instances œuvrent pour la même cause, faut-il établir une concertation pour fédérer la parole et ainsi faire poids ?

— Les élus ont la compétence depuis 1983, il y a aussi le législateur et les différentes conventions de citoyens qui interpellent le « politique national » au sens large du terme. Côté urbanistes, la profession n'est pas bien lisible donc pas bien visible eu égard à sa dispersion. La difficulté, c'est qu'on trouve des urbanistes en agences privées d'architecture et d'urbanisme, mais aussi dans les collectivités en tant que fonctionnaires territoriaux, dans des agences d'urbanisme, dans les CAUE pour apporter du ●●●

●●● conseil au public et aux collectivités... C'est à la fois notre force et notre faiblesse mais notre discours ne diverge pas tant que ça d'où l'idée de continuer à faire entendre nos différents points de vue plutôt que de se fédérer en une seule voix. Notre parole aussi diverse soit-elle s'ajoute à celle des autres instances ce qui nous semble plus percutant. C'est un peu l'idée du projet collectif « Rue Commune », un guide à destination des décideurs urbains et territoriaux axé sur la résilience des territoires, initié par Richez & Associés, Franck Boutté Consultants et Leonard (groupe VINCI), et retenu par l'ADEME dans le cadre d'un « appel à communs » (AAC). En revanche, ce qui est plus choquant pour notre profession, qu'elle n'est pas identifiée au travers de la consultation Insee du code NAF 2025 dans le cadre de la nomenclature de l'ensemble des activités économiques. Nous sommes assimilés à l'intitulé 71.1 dénommé « activité d'architecture et d'ingénierie ». Notre volonté légitime est donc d'y faire inscrire le mot « urbanisme » car nos activités sont différentes de celles des architectes qui s'exercent plus volontiers dans la conception du bâti. Chacun d'entre nous se doit donc de relayer la proposition à l'Insee afin que les activités d'urbanisme soient mieux identifiées et reconnues.

Dans le cadre de l'aménagement urbain, quelle est votre analyse ?

— Avant, on se préoccupait de remplir des vides pour faire des pleins (le bâti) alors que maintenant, il s'agit de s'occuper des vides, devenus nécessaires à la respiration des villes. De l'analyse post-Covid à la ville post-carbone, la création d'espaces publics relève du bien commun pour redonner de la qualité de vie aux citoyens (rencontre, bien-être, santé, partage, sociabilité...) et agir pour la préservation de la biodiversité sans laquelle l'espèce humaine ne peut vivre. L'architecture ne peut ainsi se dissocier de l'urbanisme parce que la conjonction des deux fabrique la ville et son environnement.

Les lois Elan, Alur, Climat & Résilience et récemment Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ont pour objectif d'accélérer les mutations cependant, le poids des habitudes, des lobbies et le fractionnement territorial freinent d'après vous plus en France que chez nos voisins européens. À quand un urbanisme vertueux en France ?

— La France est à la traîne, ce qui ne nous empêche pas de produire nombre de lois qui ne sont pas forcément suivies. À considérer notre histoire, avec toujours l'exemple de la voiture, il est clair que l'économie française des grands

« De l'analyse post-Covid à la ville post-carbone, la création d'espaces publics relève du bien commun pour redonner de la qualité de vie aux citoyens. »

groupes automobiles a favorisé la voiture alors que les Danois, constructeurs de vélos, ont naturellement développé ce type de déplacement. Il y a de toute évidence une corrélation directe avec l'économie de chaque pays et dans ce cas, le lobbying de la voiture a influencé la forme de nos villes. Il en est de même pour l'agriculture où la vente des terres agricoles en surnombre a également contribué à l'étalement urbain, affectant la nature des sols et les écosystèmes alors qu'en Allemagne, la politique de gestion des zones à urbaniser a été beaucoup plus stricte. Tout s'orchestre en fonction des objectifs des élus et de leurs projets urbains, sans compter ce qui est édicté à l'échelon européen. À ce titre, le lobbying des nombreuses associations locales de protection de la nature a été moins entendu. Mais cela est en train de changer.

La façon de réhabiliter dans le cadre des écoquartiers et projets de renouvellement urbain vous semble-t-elle satisfaisante ?

— Pas vraiment parce qu'à force de produire des normes, des règles, des labels, les modèles urbains ont tendance à se stéréotyper. En matière de conception et de construction durable, la pratique architecturale devrait plutôt se corriger à des préceptes de frugalité tels un recours au réemploi, aux circuits courts locaux, aux matériaux biosourcés... d'où une identité perfectible. Il est clair que les concepts de renouvellement urbain et d'écoquartiers sont différents mais *in fine* se rejoignent pour minimiser l'impact sur l'environnement. Le premier se concentre sur la revitalisation et les transformations de quartiers existants, intégrant la prise en compte des aspects sociaux et économiques (mixité des populations, limitation de l'étalement urbain et de la périurbanisation, etc.) tandis que le second relève d'une démarche de labellisation qui met l'accent sur la durabilité environnementale et la qualité de vie (création d'espaces verts, efficacité énergétique des bâtiments, promotion de la biodiversité urbaine, etc.). Ainsi, si un écoquartier fait sens sur une friche industrielle, il n'en a aucun sur des sols agricoles ou forestiers. La démarche nourrit tous les points de vue, sanitaire, environnemental, économique mais aussi social dans sa capacité à associer pleinement les citoyens.

Quel statut urbain pour demain ?

— Notre profession, son avantage et son obligation, c'est de pouvoir sans arrêt zoomer et dézoomer, tant au niveau d'un bâtiment que de ce qui se passe autour. Le statut urbain quant à lui concerne l'ensemble du territoire français où il faudrait retrouver, de mon point de vue de géographe, ce qu'il avait à l'époque de la Datar, à savoir une image globale du développement urbain. Il y a un besoin nécessaire de complémentarité entre les métropoles, les villes moyennes, celles du littoral, etc., d'où l'idée d'une carte générale de France à partir de laquelle on pourrait identifier le statut et les besoins des villes en fonction de leur positionnement, types de mobilités employées, attractivité, situation géographique avec les risques qui s'y réfèrent comme la montée des eaux par exemple. De quoi guider les élus locaux pour orienter la politique de leur ville, la faire évoluer et anticiper son développement urbain et ce, à une échelle plus globale et non individualiste. Quoi qu'il en soit, la gestion des ressources - eau, énergie - et la renaturation de la ville sont des sujets clés auxquels on ne peut déroger avant de se lancer dans des projets d'urbanisme et d'architecture. Il faut donc des urbanistes au sein des collectivités locales car leurs compétences dans l'art de construire et reconquérir la ville sont nécessaires. Ainsi, tant que notre statut ne sera pas reconnu au sein de ces collectivités locales, la gestion de la ville s'en trouvera altérée. Il l'est déjà érudé dans le code de l'urbanisme (Article L441-4) où seules figurent les professions d'architectes et de paysagistes concepteurs. Corriger cette aberration aurait déjà valeur de reconnaissance pour notre profession !

Quelle conclusion en tirez-vous ?

— Je citerais ici volontiers Jean Haëntjens, conseil en stratégies urbaines (Urbatopie) qui a introduit notre université d'été : « De l'avis même des planificateurs écologiques, c'est en grande partie à l'échelon local, et souvent en jouant sur le registre de l'organisation spatiale, que les réponses à cette équation - reprendre la main et aider une société crispée à adapter ses modes de consommer, d'habiter et de circuler - devront être trouvées. Écologie, libertés et aménagement urbain apparaissent donc comme trois variables importantes pour appréhender l'équation politique des prochaines décennies. » ■